

## COMMUNIQUE

Mesdames, Messieurs,

Au vu de la situation sanitaire actuelle, aux décisions prises par le Gouvernement et au confinement, les membres du bureau vous informent de l'évolution de la pratique sportive et notamment de l'aïkido.

DATE	REPRISE DES ACTIVITES
A partir du 27 Novembre 2020	Reprise des <u>activités individuelles de plein air</u> dans un périmètre de 20 kms autour du domicile et dans la limite de 3 heures une fois par jour (attestation de déplacements à fournir).  <b>TOUTE PRATIQUE SPORTIVE COLLECTIVE ET PRATIQUE EN INTERIEUR demeurent exclues</b>
A partir du 15 Décembre 2020	Toutes les activités extra-scolaires pour les mineurs en intérieur et en extérieur pourront reprendre et se tenir aussi pendant la période des fêtes. Il s'agit des activités sportives pratiquées en club, selon les règles d'encadrement habituelles (bénévoles et salariés) mais dans le respect d'un <u>protocole sanitaire renforcé</u> . Pas de limite de déplacement imposé (pas les 20 Km autour du domicile pour conduire l'enfant au club par exemple).  Si vous n'êtes pas propriétaire de la salle dans laquelle vous pratiquez, la première des conditions pour la reprise est de contacter le propriétaire de la salle qui pourra vous indiquer s'il accepte une reprise ou pas.  Par ailleurs, vous devez également avant toute reprise vérifier les mesures mises en place par votre département afin de suivre les directives locales décidées <u>par chaque préfecture</u>
A partir du 20 Janvier 2021	Reprise des activités en intérieur pour tous, adultes et enfants, si les conditions sanitaires le permettent à ce moment-là

Vous trouverez plus d'informations sur le site du Ministère des Sports :

- Communiqué de presse

[https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/communique\\_de\\_presse\\_-\\_application\\_des\\_decisions\\_sanitaires\\_pour\\_le\\_sport\\_28112020.pdf](https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/communique_de_presse_-_application_des_decisions_sanitaires_pour_le_sport_28112020.pdf)

- Tableau de reprise des activités

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/decisionssanitairesport28112020.pdf>

- Protocole d'activités de reprise pour les mineurs

<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocolesanitairereprisesportmineurs.pdf>

Si les conditions sanitaires le permettent, nous espérons vous retrouver nombreux dès le 20 Janvier 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Cordialement.

Michel GILLET

Président Fédéral

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

